







Modalités pour Insérer sa chronique dans le site.

Définition du 25 septembre 2012. Version 1.0

1. Définitions :

- a. La page Chronique et Anecdotes est réservée aux adhérents du club des Randonneurs Buxaciens.
- b. Les textes doivent avoir un rapport direct avec la Randonnée
- c. Le récit est libre et n'engage que son auteur mais ne doit pas porter atteinte à autrui.
- d. Les textes, récits, poésies... sont soumis à une commission qui n'autorise pas leur publication si les critères précédents ne sont pas remplis
- e. La publication peut être :
 - i. Anonyme
 - ii. Signé des initiales de l'auteur.
 - iii. Ou signé de son nom. C'est l'auteur qui le précise.
- f. L'auteur décide de la rubrique dans laquelle on place son texte. A savoir :
 - Titre des 6 rubriques

	<i>1 - Histoire des randonneurs Buxaciens</i>
	<i>2 - Récits de randos de vacances</i>
	<i>3 - Descriptions de paysages pittoresques rencontrés lors d'une randonnée</i>
	<i>4 - Anecdotes sur vos randonnées</i>
	<i>5 - Poésies randonneuses....</i>
	<i>6 - Sujets divers liés aux randonneurs Buxaciens pouvant intéresser le monde de la randonnée.</i>

2. Comment faire pour insérer son texte dans cette page

- a. Dans un premier temps : Utiliser la page « contact » pour envoyer un aperçu, de votre sujet, de votre texte, de la rubrique etc. Nous vous retournerons une adresse courriel spécifique pour que vous puissiez nous communiquer l'ensemble de vos écrits et images au besoin (*Ceci est nécessaire pour des raisons de sécurité internet*)
- b. Votre récit peut comporter 2 à 3 images si nécessaire.
- c. A VOS PLUMES....